

Version	7
Date de la version :	27.05.2026

## **Informations sur les services de gestion de portefeuille de Mintos**

Le présent document décrit la manière dont Mintos fournit des services de gestion de portefeuille aux investisseurs par le biais de divers paramètres d'investissement disponibles sur la Plateforme :

- Paramètres de portefeuilles Mintos applicables aux [prêts](#) [« Core Loans » (anciennement « Mintos Core » ou « diversifiés »), « prudent », « à rendement élevé »] ;
- Paramètres de portefeuilles personnalisés applicables aux [prêts](#) (« Custom Loans ») ;
- Paramètres de portefeuilles Mintos applicables aux [obligations](#) (« High-Yield Bonds »)<sup>1</sup> et
- Paramètres de portefeuilles Mintos applicables aux [ETF](#) (Core ETF 10, Core ETF 35, Core ETF 60, Core ETF 90).

Le présent document décrit l'approche de Mintos en matière de gestion de portefeuille. Il traite des thématiques générales telles que l'Évaluation de l'adéquation et de la pertinence, la classification des investisseurs, l'exécution des ordres d'investissement, la diversification et le rééquilibrage des portefeuilles, les plans d'investissement, les modalités et la fréquence de valorisation des instruments financiers détenus dans le portefeuille de l'investisseur ainsi que le dispositif d'indemnisation des investisseurs.

Les termes commençant par une majuscule dans le présent document ont la même signification que ceux employés dans les [Conditions générales de la plateforme d'investissement Mintos](#), sauf indication contraire dans le présent document.

### **Évaluation de l'adéquation et de la pertinence**

Conformément aux exigences de la directive MiFID II, Mintos veille à ce que les investisseurs soient dûment informés des risques liés à l'investissement dans le cadre des services de gestion de portefeuille. La plateforme Mintos est tenue de recueillir des informations sur les connaissances, l'expérience, la situation financière et les objectifs de l'Investisseur afin d'évaluer le caractère approprié du service de gestion de portefeuille et des Instruments financiers respectifs, et si l'Investisseur est en mesure d'en assumer les risques.

Avant d'utiliser le service de gestion de portefeuille, les Investisseurs doivent remplir une Évaluation de l'adéquation et de la pertinence. Cette évaluation doit être mise à jour au moins une fois par an ou en cas de changements importants de la situation financière, des objectifs ou de l'appétence/du profil de risque de l'Investisseur.

---

<sup>1</sup>Sur Mintos, il existe deux façons d'investir dans des obligations : soit en investissant directement dans des obligations émises par une société ou une entité gouvernementale, soit en investissant dans des titres adossés à des obligations (billets d'emprunt). Il convient de noter que le service de gestion de portefeuille appliqué aux obligations concerne exclusivement les obligations directes, et non les titres adossés à des obligations (billets d'emprunt).

Si l'Évaluation de l'adéquation et de la pertinence confirme que les Paramètres de portefeuille Mintos et/ou les Paramètres de portefeuilles personnalisés sont appropriés, l'Investisseur peut utiliser le service de gestion de portefeuille pour investir dans des produits proposés par Mintos tels que des prêts, des obligations ou des ETF.

## **Classification des Investisseurs**

Pour fournir des services de gestion de portefeuille, Mintos doit classer chaque Investisseur dans l'une des catégories suivantes : client particulier, client professionnel ou contrepartie éligible. Par défaut, toutes les personnes physiques et morales sont classées en tant que clients particuliers, mais les Investisseurs peuvent, dans certains cas, demander à être reclassés dans une autre catégorie.

## **Exécution des ordres d'investissement dans le cadre du service de gestion de portefeuille**

Les services de gestion de portefeuille fournis par Mintos comprennent l'exécution des ordres d'investissement au nom de l'Investisseur, visant à acheter ou à vendre les Instruments financiers composant le Portefeuille de l'Investisseur. Ces ordres d'investissement sont exécutés conformément à la [Politique d'exécution des ordres](#). Mintos administre les portefeuilles relevant du service de gestion de portefeuille, dans l'intérêt des Investisseurs et à leurs frais.

## **Diversification et rééquilibrage des portefeuilles**

### **Paramètres de portefeuilles Mintos et Paramètres de portefeuilles personnalisés applicables aux prêts**

Dans le cadre des Paramètres de portefeuilles et des Paramètres de portefeuilles personnalisés applicables aux prêts, Mintos offre des opportunités d'investissement portant sur un seul type d'Instruments financiers les Billets d'emprunt.

Afin d'assurer une diversification adéquate et de réduire le risque que les investissements réalisés selon les Paramètres de portefeuilles Mintos soient concentrés sur des Billets d'emprunt émis par une seule société de prêt, des limites de diversification sont appliquées. Pour chaque portefeuille configuré selon les Paramètres de portefeuilles Mintos, l'algorithme exclusif de diversification de Mintos tient compte, à tout moment, des Billets d'emprunt disponibles sur la Plateforme ainsi que de ceux dans lesquels l'Investisseur a déjà investi. Les limites de diversification sont calculées sur la base de la cible du Portefeuille définie par l'Investisseur, ou à partir de la somme des fonds disponibles de l'Investisseur et des investissements en cours dans le Portefeuille concerné, ou encore selon la limite fixée dans les Paramètres de portefeuilles Mintos, la valeur la plus faible de ces trois options étant retenue.

Les Investisseurs ont également la possibilité d'investir dans des Billets d'emprunt par le biais des paramètres de portefeuilles personnalisés. Les paramètres de portefeuilles personnalisés permettent d'utiliser les services de gestion de portefeuille de Mintos pour investir automatiquement dans des Billets d'emprunt qui répondent aux critères d'investissement définis uniquement par l'Investisseur. Les Investisseurs peuvent définir des options de diversification similaires à celles prévues dans les Paramètres de portefeuilles Mintos. Par ailleurs, ils ont la possibilité (i) d'activer la diversification dynamique, (ii) de définir leurs propres paramètres de diversification, (iii) d'appliquer les valeurs prédéfinies par Mintos ou (iv) de désactiver complètement la diversification.

La diversification dynamique réajuste les indicateurs de diversification afin d'atteindre un niveau optimal de répartition, en fonction des critères sélectionnés et des conditions de marché.

## **Paramètres de portefeuilles Mintos applicables aux ETF**

Chacun des Paramètres de portefeuilles Mintos vise à offrir la meilleure diversification possible de portefeuille, en fonction de l'appétence/du profil de risque propre à chaque Investisseur. Au fil du temps, Mintos peut modifier la sélection des ETF inclus dans un Portefeuille donné, à condition que ces changements demeurent conformes aux Paramètres de portefeuilles Mintos correspondants. En cas de modification des Paramètres de portefeuilles Mintos, Mintos en informera les Investisseurs à l'avance.

Afin de s'assurer que le Portefeuille reste conforme à ses paramètres cibles dans le temps, un rééquilibrage dynamique est appliqué à chaque investissement ou retrait effectué dans le Portefeuille. Le rééquilibrage dynamique garantit une répartition proportionnelle des fonds investis entre les différents ETF, afin de refléter les Paramètres de portefeuilles Mintos spécifiques et de rapprocher le Portefeuille de ses proportions cibles. En cas de retraits effectués sur le Portefeuille, le même principe de rééquilibrage dynamique s'applique.

## **Paramètres de portefeuilles Mintos applicables aux obligations**

Les Paramètres de portefeuilles Mintos applicables aux obligations visent à offrir une diversification efficace, conformément aux critères d'investissement prédéfinis. Lorsqu'un Investisseur active ou crée un Portefeuille, Mintos investit dans des obligations au nom de l'Investisseur, conformément aux Paramètres de portefeuille prédéfinis par Mintos. Les Investisseurs ne peuvent ni sélectionner des obligations individuellement, ni influencer sur la composition du Portefeuille, mais ils peuvent ajouter ou retirer des fonds à tout moment.

Le Portefeuille se compose d'obligations qui répondent aux critères internes de Mintos en matière de due diligence et d'admission, incluant aussi bien celles déjà disponibles sur la plateforme que celles approuvées au préalable en vue de leur inscription. Constitué conformément aux Paramètres de portefeuilles convenus, le portefeuille vise à offrir une exposition diversifiée aux titres à revenu fixe par le biais d'une large sélection d'obligations. Mintos cherche à intégrer au moins 20 obligations différentes, et potentiellement jusqu'à 100 voire plus, en fonction du capital disponible et des conditions de marché en vigueur. Le Portefeuille investit dans des obligations comportant différents niveaux de risque de crédit, offrant ainsi des rendements supérieurs à ceux des obligations traditionnelles de bonne qualité (« investment grade »). Mintos vise à équilibrer rendement potentiel et niveau de risque par le biais d'une sélection rigoureuse des émetteurs et une diversification adéquate, mais les investissements peuvent inclure des obligations à risque plus élevé.

## **Plans d'investissement**

L'Investisseur peut mettre en place un Plan d'investissement pour tout Portefeuille actif sur la Plateforme. Un plan d'investissement est une instruction permanente par laquelle l'Investisseur autorise Mintos à augmenter périodiquement les liquidités allouées au portefeuille concerné d'un montant déterminé, selon une fréquence et un calendrier choisis par l'Investisseur. À chaque exécution programmée, Mintos alloue le montant spécifié à partir du compte de liquidités de l'Investisseur et l'investit dans les instruments financiers concernés [Billets d'emprunt adossés à des prêts, obligations ou ETF (y compris des fractions)], conformément aux paramètres du portefeuille correspondants. Lorsque plusieurs plans d'investissement, associés à différents paramètres de portefeuille Mintos, sont programmés pour être exécutés le même jour, Mintos détermine l'ordre d'exécution à sa discrétion.

L'Investisseur peut modifier le montant, la fréquence ou le calendrier d'un plan d'investissement, ou l'annuler, à tout moment via la Plateforme. Toute modification ou annulation prend effet à compter de la prochaine date d'exécution programmée et n'affecte pas les investissements déjà réalisés. Si le solde disponible sur le Compte de liquidités de l'Investisseur est insuffisant au moment d'une exécution programmée, celle-ci ne sera pas effectuée pour cette période. Le plan d'investissement restera toutefois actif pour les dates ultérieures. Pour les Plans d'investissement à fréquence quotidienne sur

lesquels l'option d'allocation partielle est activée, Mintos exécutera l'opération sur le montant inférieur disponible sur le Compte de trésorerie de l'Investisseur, dans la limite du montant maximal spécifié. Mintos informera l'Investisseur si une exécution programmée n'a pas pu être réalisée.

## **Méthode et fréquence de valorisation des Instruments financiers composant le Portefeuille de l'Investisseur**

Mintos assure l'évaluation des actifs détenus dans les Portefeuilles des investisseurs, au moyen des :

- Paramètres de portefeuille Mintos et Paramètres de portefeuilles personnalisés applicables aux prêts, au moins une fois par semaine ;
- Paramètres de portefeuilles Mintos applicables aux obligations, au moins une fois par jour (jour ouvrable) ;
- Paramètres de portefeuilles Mintos applicables aux ETF, au moins une fois par jour (jour ouvrable).

Les actifs détenus dans les Portefeuilles des Investisseurs sont évalués au cours du marché ou à leur juste valeur, conformément aux procédures internes établies par Mintos.

L'investisseur reçoit également, gratuitement, un rapport trimestriel (relevé périodique, qui contient des informations sur chaque portefeuille géré dans le cadre du service de gestion de portefeuille) de Mintos par e-mail ou directement sur la plateforme.

## **Plan de rémunération des investisseurs**

Mintos est membre du [dispositif national d'indemnisation des investisseurs](#), mis en place conformément aux exigences de la [Directive européenne 97/9/CE](#). En cas de manquement de Mintos à ses obligations envers l'Investisseur, les Investisseurs particuliers ont droit à une indemnisation pour les pertes définitives subies, dans la limite de 20 000 €.

Il convient de noter que le dispositif d'indemnisation des investisseurs ne prémunit pas contre les risques liés à l'investissement, tels que la contre-performance ou les variations de cours ou de liquidité des instruments financiers.

**Clause de non-responsabilité :** En règle générale, Mintos ne délègue pas la gestion discrétionnaire, que ce soit en totalité ou en partie, des Instruments financiers ou des fonds composant le Portefeuille. Mintos n'applique aucun indice de référence de performance entre les Investisseurs et Mintos, destiné à comparer les performances des Portefeuilles d'Instruments financiers des Investisseurs. Les Investisseurs demeurent responsables du suivi de leurs Portefeuilles et de la compréhension des risques inhérents.